

Banque Amex du Canada

Modification des communications à fournir concernant le capital à compter du 30 juin 2013		Tout inclus	Transitionnel
Capital-actions ordinaire de première catégorie : instruments et réserves			
1	Actions ordinaires admissibles émises directement (et leur équivalent pour les sociétés de capitaux) et surplus d'actions associés (et autres surplus d'apport)	215,155	
2	Bénéfices non répartis	568,221	
3	Autres éléments de revenu global cumulés (et autres réserves)	-	
4	<i>Capital émis directement sous réserve d'une suppression progressive des CET1 (s'applique uniquement aux sociétés de capitaux)</i>	S. O.	
5	Capital-actions ordinaire émis par des filiales et détenu par des tiers (montant permis pour le groupe CET1)	S. O.	
6	Capital-actions ordinaire de première catégorie avant les redressements réglementaires	783,376	
Capital-actions ordinaire de première catégorie : redressements réglementaires			
28	Total des redressements réglementaires au capital-actions ordinaire de première catégorie	2,500	
29	Capital-actions ordinaire de première catégorie (CET1)	780,876	783,376
Autre capital de première catégorie : instruments			
30	Autres instruments admissibles de première catégorie émis directement ainsi que les surplus d'actions associés	S. O.	
31	dont : classées comme des capitaux propres en vertu des normes comptables applicables	S. O.	
32	dont : classées comme des passifs en vertu des normes comptables applicables	S. O.	
33	<i>Instruments de capital émis directement sous réserve d'une suppression progressive de la première catégorie supplémentaire</i>	S. O.	
34	Autres instruments de première catégorie (et instruments CET1 non compris dans la rangée 5) émis par des filiales et détenus par des tiers (montant permis pour le groupe AT1)	S. O.	
35	dont les instruments émis par des filiales et soumis à une suppression progressive	S. O.	
36	Autre capital de première catégorie avant les redressements réglementaires	-	
Autre capital de première catégorie : redressements réglementaires			
43	Total des redressements réglementaires à l'autre capital de première catégorie	-	
44	Autre capital de première catégorie (AT1)	-	
45	Capital de première catégorie (T1 = CET1 + AT1)	780,876	783,376
Capital de deuxième catégorie : instruments et provisions			
46	Instruments admissibles de deuxième catégorie émis directement ainsi que les surplus d'actions associés	S. O.	
47	<i>Instruments de capital émis directement sous réserve d'une suppression progressive de la deuxième catégorie</i>	S. O.	
48	Instruments de première catégorie (et instruments CET1 et AT1 non compris dans les rangées 5 et 34) émis par des filiales et détenus par des tiers (montant permis pour la deuxième catégorie du groupe)	S. O.	
49	dont les instruments émis par des filiales et soumis à une suppression progressive	S. O.	
50	Provisions collectives	S. O.	
51	Capital de deuxième catégorie avant les redressements réglementaires	-	
Capital de deuxième catégorie : redressements réglementaires			
57	Total des redressements réglementaires au capital de deuxième catégorie	-	
58	Capital de deuxième catégorie (T2)	-	
59	Capital total (TC = T1 + T2)	780,876	783,376
60	Total des actifs pondérés en fonction des risques	4,872,244	4,874,744
Ratios de capital			
61	Capital-actions ordinaire de première catégorie (exprimé à titre d'actif pondéré en fonction des risques)	16.03%	16.07%
62	Première catégorie (exprimé à titre d'actif pondéré en fonction des risques)	16.03%	16.07%
63	Capital total (exprimé à titre d'actif pondéré en fonction des risques)	16.03%	16.07%
Objectif tout-inclus du BSIF			
69	Objectif tout-inclus du ratio de capital-actions ordinaire de première catégorie	7.00%	
70	Objectif tout-inclus du ratio de première catégorie	8.50%	
71	Objectif tout-inclus du ratio de capital total	10.50%	
Instruments de capital sous réserve de dispositions de suppression progressive (seulement entre le 1^{er} janvier 2013 et le 1^{er} janvier 2022)			
80	<i>Limite actuelle des instruments CET1 sous réserve de dispositions de suppression progressive</i>	S. O.	
81	<i>Montants enlevés de CET1 en raison de la limite (dépassement de la limite à la suite des échanges et des échéances)</i>	S. O.	
82	<i>Limite actuelle des instruments AT1 sous réserve de dispositions de suppression progressive</i>	S. O.	
83	<i>Montants enlevés de AT1 en raison de la limite (dépassement de la limite à la suite des échanges et des échéances)</i>	S. O.	
84	<i>Limite actuelle des instruments T2 sous réserve de dispositions de suppression progressive</i>	S. O.	
85	<i>Montants enlevés de T2 en raison de la limite (dépassement de la limite à la suite des échanges et des échéances)</i>	S. O.	